

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1886.

(AMENDEMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'exposé général accompagnant les Budgets des recettes et des dépenses pour l'exercice 1886 a fait pressentir que des modifications devraient y être apportées, lorsque les ressources et les besoins de cet exercice pourraient être établis avec plus de certitude. La revision à laquelle a été soumis le projet de Budget des chemins de fer, postes et télégraphes, a fait reconnaître la possibilité de réduire ou la nécessité d'augmenter quelques-unes des allocations primitivement proposées. — Les amendements qu'il y a lieu d'y apporter se résument, par service, dans les différences ci-après :

SERVICES.	BUDGET primitif.	BUDGET amendé.	DIFFÉRENCES.	
			Augmentation.	Diminution.
Administration centrale	537,250 »	532,250 »	»	5,000 »
Chemins de fer.	71,865,420 »	69,495,995 »	»	2,369,425 »
Postes et télégraphes.	15,220,654 »	15,240,024 »	19,990 »	»
Marine	5,616,255 »	5,764,125 »	147,890 »	»
Services divers.	159,275 »	159,275 »	»	»
	89,176,814 »	86,970,260 »	167,880 »	2,374,425 »
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . fr.			2,206,545 »	

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 5. — *Matériel.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	70,000 »
— — — — — révisé		65,000 »

En moins au projet révisé. . . fr. 5,000 »

Le crédit de 75,000 francs voté au Budget de 1885 a été réduit de 5,000 francs au projet de Budget de 1886. Une nouvelle réduction de 5,000 francs peut y être apportée, une somme de 65,000 francs paraissant suffisante pour faire face aux dépenses normales.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

CHEMINS DE FER.

Les changements proposés au Budget primitif sont résumés dans le tableau suivant :

SECTIONS ET SERVICES.	BUDGET		DIFFÉRENCE	
	primitif.	amendé.	en plus.	en moins.
1 ^{re} SECTION. — Services communs.	1,585,415	1,518,415	"	67,000 "
2 ^e — Voies et Travaux	17,086,955	16,548,560	"	758,375 "
3 ^e — Traction et Matériel	51,514,670	20,758,770	"	1,355,900 "
4 ^e — Transports	20,085,510	20,077,560	"	8,150 "
5 ^e — Perception des recettes et contrôles.	1,790,890	1,790,890	"	"
DIMINUTION. . .				2,569,425 "

Comme on le voit par ce tableau, la plus forte partie de la réduction proposée s'applique au service des Voies et Travaux et à celui de la Traction et du Matériel.

Depuis longtemps, l'État s'est imposé des sacrifices considérables pour améliorer les voies, les ouvrages d'art, les bâtiments ainsi que le matériel de traction et de transport. Les rails en acier ont été substitués, dans une très large mesure, aux traverses en fer. Au 1^{er} janvier dernier, cette substitution avait été opérée dans les voies principales, à concurrence de 72.51 % de leur longueur totale.

De même les locomotives, voitures, wagons ont été, lors de leur renouvellement, remplacés par un matériel plus puissant et plus perfectionné, et il en résulte que la valeur de ce matériel a été considérablement augmentée à charge du compte d'exploitation.

Grâce aux mesures qui viennent d'être rappelées, le matériel et les voies se trouvent aujourd'hui dans un état très satisfaisant, et cette situation favorable, de même que la baisse qui se maintient dans le prix des matières et des objets de consommation, réduiront considérablement les charges d'entretien.

On peut, en présence du ralentissement marqué qui se produit dans le trafic des marchandises, ajourner sans inconvénient les travaux d'amélioration et se borner à ceux qui doivent être effectués pour que l'instrument reste à la hauteur des besoins qu'il est appelé à satisfaire.

Tels sont les motifs des principales réductions que comportent les amendements proposés. D'autres moins importantes sont expliquées ci-après :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 9. — *Matériel et fournitures de bureau pour tous les services.*

Des simplifications introduites dans le service, certaines mesures économiques prises relativement aux impressions et les prix avantageux auxquels on peut obtenir les papiers permettent de réduire de . . fr. 80,000 »
l'allocation de 925,000 »
inscrite au premier projet.

L'allocation nouvelle est donc de . . . fr. 845,000 »

ART. 11. — *Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.*

Crédit demandé par le projet primitif fr. 52,000 »
— — — — — révisé 40,000 »

En plus au projet révisé fr. 8,000 »

L'augmentation de 8,000 francs est destinée à porter l'allocation au chiffre voté pour 1885; cette augmentation est justifiée dans le document de la Chambre n° 112 du 14 avril 1885.

ART. 12 — *Conférences des chemins de fer.*

Crédit demandé par le projet primitif fr. 6,000 »
— — — — — révisé 11,000 »

En plus au projet révisé fr. 5,000 »

L'augmentation de 5,000 francs est destinée à pourvoir aux frais de gestion du bureau international de statistique technique des chemins de fer.

ART. 14. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé par le projet primitif fr. 9,653,600 »
— — — — — révisé 9,624,020 »

En moins au projet révisé fr. 29,580 »

Par suite de la suppression du service de nuit dans certaines stations et

NOTE PRÉLIMINAIRE.

sections de ligne, et d'une meilleure répartition du personnel de la voie, il est possible de dégrever cet article d'une somme de fr. 28,290 »
 mais il faut, d'une part, y ajouter la somme de 2,190 francs
 transférée à l'article 23 et, d'autre part, en retrancher une
 somme de 900 francs reportée de l'article 18, soit une diffé-
 rence de fr. 1,290 »
 qui porte la réduction au chiffre indiqué de. fr. 29,580 »

ART. 15. — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.*

Crédit demandé par le projet primitif fr. 5,000,000 »
 — — — — — révisé 2,644,000 »
 En moins au projet révisé fr. 356,000 »

Pour les raisons exposées au commencement de ce chapitre, une réduction de 356,000 francs est proposée à cet article.

Elle porte à concurrence de fr. 7,700 sur les billes et bois spéciaux,
 — — — — — 147,200 sur les rails et
 — — — — — 201,100 sur les plates-formes, excentriques, etc.

ART. 16. — *Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux.*

Crédit demandé par le projet primitif fr. 2,972,795 »
 — — — — — révisé 2,620,000 »
 En moins au projet révisé fr. 552,795 »

En ajournant, pour les motifs indiqués ci-dessus, certains travaux d'agrandissement qui ne présentent aucun caractère d'urgence, on peut réduire les prévisions de dépenses et ramener l'allocation au chiffre proposé.

ART. 18. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé par le projet primitif fr. 11,185,800 »
 — — — — — révisé. 10,883,700 »
 En moins au projet révisé fr. 502,100 »

La diminution proposée résulte des transferts indiqués ci-après : de l'article 18 à l'article 21 : Dépenses afférentes aux manœuvres par chevaux

NOTE PRÉLIMINAIRE.

dans les ateliers de grande réparation, au salaire des agréés des ateliers centraux, et des agents utilisés en service général, aux travaux de grande réparation, au nettoyage des voitures dans les stations ensuite d'entreprise. fr. 351,800 »

de l'article 18 à l'article 14 une somme de 900 »
renseignée à l'article 18.

ENSEMBLE. . . . fr. 352,700 »

Mais il faut en déduire 50,600 »
représentant le montant des salaires payés aux agents réceptionnaires et qui sont imputés aujourd'hui sur l'article 20.

La réduction à opérer du chef de ces transferts, qui ont pour
objet une meilleure classification des dépenses, est donc de. fr. 502,100 »

ART. 20. — *Combustible et autres objets de consommation
pour la traction des convois.*

Crédit demandé par le projet primitif fr. 4,955,000 »

— — — — — révisé 4,299,400 »

En moins au projet révisé. fr. 655,600 »

Des marchés de charbon importants sont déjà faits aux prix actuels; en supposant ces mêmes prix maintenus pendant tout l'exercice, la dépense primitivement prévue pourra être réduite de fr. 605,000 »

En y ajoutant la partie de crédit transférée à l'article 18
ci-dessus 50,600 »

on obtient une diminution de fr. 655,600 »
égale à celle proposée.

ART. 21. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Crédit demandé par le projet primitif fr. 13,006,200 »

— — — — — révisé 12,408,000 »

En moins au projet révisé. fr. 598,200 »

En tenant compte du transfert de 351,800 francs de l'article 18, il reste une diminution réelle de 246,400 francs.

Elle s'explique par les considérations générales exposées au commencement de ce chapitre et par ce fait que, d'après les prévisions de l'Administration, l'allocation portée au Budget de l'exercice courant laissera disponible une somme d'environ 400,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 22. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	9,147,510	»
— — — — —	révisé.	9,035,820	»
En moins au projet révisé.	fr.	113,690	»

Cette diminution provient des transferts suivants :

A l'article 25 (salaires) : d'une partie des traitements des commis et gardes-convoi remplacés les uns par des agréés enregistreurs, les autres par des ouvriers récoleurs de coupons à la sortie des gares . fr. 108,350 »

A l'article 34 (postes) : du chef de la fusion ou de la défusion des services dans certains bureaux de station, et de la part incombant à l'Administration des postes dans la dépense résultant du relèvement des différents bureaux mixtes . fr. 5,340 »

TOTAL ÉGAL.	fr.	113,690	»
---------------------	-----	---------	---

ART. 23. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, manœuvres par chevaux.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	5,947,000	»
— — — — —	révisé.	6,057,540	»
En plus au projet révisé.	fr.	110,540	»

L'augmentation représente le montant des sommes transférées des articles 14 et 22.

ART. 25. — *Frais d'exploitation.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	2,121,000	»
— — — — —	révisé.	2,111,000	»
En moins au projet révisé.	fr.	10,000	»

Les prévisions de dépenses en ce qui concerne le littéra C de l'article ont été, au projet de Budget, évaluées à fr. 50,000 »

Elles peuvent, eu égard aux faits constatés pendant les années antérieures, être réduites à 20,000 »

Soit une diminution de.	fr.	40,000	»
---------------------------------	-----	--------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 28. — *Redevances aux Compagnies.*

Crédit demandé par le projet primitif fr.	50,000 »
— — — — — révisé.	55,000 »
En plus au projet révisé. fr.	5,000 »

Cette augmentation de crédit est destinée au paiement des redevances allouées par convention à la Compagnie internationale des wagons-lits en échange des services que cette Compagnie rend à l'Administration, en adjoignant à certains trains, des compartiments sans lits dans lesquels les voyageurs peuvent prendre place sans devoir payer un supplément de taxe. Cette combinaison permet à l'Administration de réduire le nombre de ses voitures aux trains dans la composition desquels entrent des véhicules de l'espèce.

ART. 29. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet primitif fr.	1,708,770 »
— — — — — révisé.	1,706,570 »
En moins au projet révisé. fr.	2,400 »

La diminution est due au transfert à l'article 30 (salaires) d'une somme de 2,400 francs pour le paiement des agréés désignés pour remplacer des commis chargés de certaines écritures relatives au service des marchandises,

ART. 30. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé par le projet primitif fr.	82,120 »
— — — — — révisé.	84,520 »
En plus au projet révisé. fr.	2,400 »

L'augmentation forme le montant du crédit transféré de l'article précédent.

CHAPITRE III.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

1^{re} SECTION. — SERVICES COMMUNS.ART. 31. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet primitif fr.	95,104 »
Crédit demandé par le projet révisé	95,889 »
En plus au projet révisé fr.	785 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation est destinée au relèvement de la classe du dépôt de Bruxelles-Nord et à la transformation d'un emploi de chef-facteur en 1^{er} chef-facteur. Ces modifications donneront lieu à une dépense annuelle de fr. 1,370 dont la moitié seulement est nécessaire pour 1886.

ART. 52. — *Salaires des agents payés à la journée, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	98,650	»
Crédit demandé par le projet révisé		102,150	»
En plus au projet révisé	fr.	5,500	»

L'augmentation est destinée au payement d'ouvriers dont l'admission est reconnue nécessaire à l'atelier de fabrication des timbres.

2^e SECTION. — POSTES.ART. 34. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	5,364,745	»
Crédit demandé par le projet révisé		5,411,615	»
En plus au projet révisé	fr.	46,870	»

Cette augmentation comprend :

1 ^o Un transfert de	fr.	5,880	»
de l'article 22 du Budget de 1885 (amendement du 14 avril, Doc. n ^o 112) et dont il n'a pas été tenu compte au projet de Budget de 1886 ;			
2 ^o Un transfert de		5,540	»
			9,220
justifié à l'article 22.			»
Reste une augmentation réelle de fr.		57,650	»

qui se justifie comme il suit :

Administration centrale :

Transformation d'un emploi de commis en emploi de commis-chef fr. 600 »

Services d'exécution :

Transformation de deux emplois de commis en emplois de commis-chef 1,200 »

A REPORTER. . . fr. 1,800 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr.	4,800 »
Transformation de vingt emplois d'auxiliaires en emplois de commis de 3 ^e classe.	7,000 »
Admission de dix commis.	18,000 »
Création de bureaux de perception et de sous- perception.	8,500 »
Revision du classement des bureaux	10,000 »
Amélioration de position à des auxiliaires et à des sous-percepteurs	30,000 »
TOTAL. . . fr.	78,300 »
dont la moitié seulement est nécessaire pour 1886, soit une somme de	37,650 »

L'extension des cadres du personnel inférieur, le relèvement de la classe de quelques bureaux de perception, la création de perceptions nouvelles, la transformation de certains emplois, l'attribution du grade de commis à des agents ayant plusieurs années de services comme simples auxiliaires, toutes ces mesures, que la situation financière oblige à restreindre dans les limites les plus étroites, sont la conséquence nécessaire du développement constant des relations postales et du travail qu'elles imposent à l'administration.

ART. 35. — *Traitements et indemnités des facteurs, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif.	fr. 3,867,204 »
— — — — — révisé	3,894,359 »
En plus au projet primitif	fr. 27,138 »

L'augmentation se justifie comme il suit :

1 ^o Transformation d'un emploi de facteur trieur en emploi de chef-facteur; création de quinze emplois de facteur des postes et de vingt emplois de facteur rural . . . fr.	37,100 »
2 ^o Frais de remplacement des nouveaux agents.	3,600 »
ENSEMBLE	fr. 40,700 »

dont les $\frac{2}{3}$ suffiront pour 1886, soit fr. 27,138 »
somme égale à celle ci-dessus.

L'accroissement continu des correspondances et l'extension du service de la levée des boîtes et de la distribution des lettres, etc., justifient l'augmentation du personnel des facteurs, lequel est tout à fait insuffisant dans beaucoup de localités.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 37. — *Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr. 715,000 »
— — — — — révisé	645,000 »
En moins au projet révisé.	fr. 72,000 »

Cette réduction est la conséquence de l'arrangement transactionnel intervenu le 18 juin 1885 avec la Compagnie Lamport et Holt, concessionnaire du service postal à vapeur entre Anvers, le Brésil et les États de la Plata. Par suite de cet arrangement, approuvé par la loi du 24 août 1885, les durées réglementaires des voyages sont réduites de 30 heures, ce qui représente 1,500 francs de primes en moins par traversée, soit pour une année 72,000 francs.

ART. 39. — *Matériel.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr. 724,820 »
— — — — — révisé	734,820 »
En plus au projet révisé.	fr. 10,000 »

L'augmentation est destinée à munir du frein Westinghouse une partie des voitures pour bureaux ambulants. L'application de la mesure à tout l'effectif coûtera 30,000 francs environ; cette somme pourra être répartie sur plusieurs exercices.

SECTION III — TÉLÉGRAPHES.

ART. 41. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr. 2,285,921 »
— — — — — révisé	2,289,621 »
En plus au projet révisé	fr. 3,700 »

Cette augmentation se justifie comme il suit :

Transformation de deux emplois de commis en emplois de commis-chef, dont l'un pour le service administratif et l'autre pour le service technique . fr. 1,200 »

Amélioration de la position de quelques commis ayant l'aptitude voulue pour remplir les fonctions d'un grade supérieur, que le cadre ne permet pas de leur accorder 6,200 »

TOTAL fr. 7,400 »

dont la moitié suffira pour l'exercice 1886.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

MARINE.

ART. 45. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	869,636	»
— — — — —	révisé	905,119	»
En plus au projet révisé	fr.	35,483	»

L'augmentation se décompose ainsi :

1^o Transfert, de l'article 49, de la somme nécessaire au paiement de la première mise et de l'indemnité d'équipement des agents de la police maritime fr. 1,250 »

2^o Par suite des dangers qu'offrent les transports de passagers, qui s'effectuent le soir, par embarcations à rames, entre Anvers et la Tête-de-Flandre, il y a lieu de supprimer ce service et de prolonger jusqu'à minuit celui du bateau à vapeur.

La suppression du dit service permettra d'économiser les salaires payés à quatre lamineurs et dont le montant payé sur l'article 46 est de 3,360 francs par an.

Mais d'autre part, il y aura lieu d'augmenter le personnel de 2 chauffeurs fr. 2,600 »
 et de 3 matelots 3,900 »

 6,500 »

3^o L'organisation, au moyen de deux nouvelles malles-poste, d'un 3^o service quotidien entre Ostende et Douvres donnera lieu aux extensions de personnel ci-après :

Personnel de pont.	2 commandants à . . fr.	5,000 =	10,000 »
	2 prem. lieutenants à . .	3,500 =	7,000 »
	2 maîtres d'équipages à . .	1,700 =	3,400 »
	2 contre-maîtres à . .	1,400 =	2,800 »
	2 — charpentiers à . .	1,400 =	2,800 »
	16 matelots à	1,300 =	20,800 »
	4 — auxiliaires à . .	900 =	3,600 »
Personnel des machines	2 mécaniciens-chefs à fr.	3,500 =	7,000 »
	2 machinistes à	2,300 =	4,600 »
	4 contre-maîtres chauff. à	1,400 =	5,600 »
	12 chauffeurs à	1,300 =	15,600 »

soit une dépense annuelle de fr. 83,200 »

A REPORTER 7,750 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT	fr.	7,750	»
------------------	-----	-------	---

Mais les navires ne devant être fournis que vers le 1^{er} septembre 1886, la somme nécessaire pour l'exercice 1886 n'est que du tiers ou

fr.	27,753	»
-----	--------	---

TOTAL ÉGAL	fr.	35,483	»
----------------------	-----	--------	---

ART. 46. — *Traitements, salaires, indemnités, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	186,540	»
---	-----	---------	---

— — — — —	fr.	185,180	»
-----------	-----	---------	---

En moins au projet révisé	fr.	1,360	»
-------------------------------------	-----	-------	---

En tenant compte de la dépense en moins de 3,360 francs par suite de la suppression du service des embarcations à rames entre Anvers et la Tête-de-Flandre, dont il est question à l'article précédent, il y a, en réalité, une augmentation de fr. 2,000 » qui est la conséquence de l'extension de matériel à résulter de l'organisation, à partir du 1^{er} septembre 1886, d'un troisième service journalier entre Ostende et Douvres et vice versa.

Le personnel ouvrier de l'atelier des paquebots-poste devant être renforcé, la dépense à résulter de ce chef est estimée à 6,000 francs par an, soit pour les quatre derniers mois de l'année fr. 2,000 »

ART. 48. — *Subsides; surveillance de la grande pêche, etc.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	192,155	»
---	-----	---------	---

— — — — —	fr.	193,155	»
-----------	-----	---------	---

En plus au projet révisé.	fr.	1,000	»
-----------------------------------	-----	-------	---

L'augmentation de crédit est destinée à rémunérer l'aumônier à adjoindre au personnel de l'école des mousses.

ART. 49. — *Traction et matériel.*

Crédit demandé par le projet primitif	fr.	967,904	»
---	-----	---------	---

— — — — —	fr.	1,080,671	»
-----------	-----	-----------	---

En plus au projet révisé.	fr.	112,767	»
-----------------------------------	-----	---------	---

Si l'on ajoute à cette augmentation la somme de 1,250 francs transférée à l'article 45, la dépense en plus est de 114,017 francs, occasionnée par la création du troisième service quotidien entre Ostende et Douvres.

La dépense annuelle est évaluée à fr. 342,052 24 c^e (50 p. % des frais actuels d'exploitation); il y a donc lieu de porter pour les besoins de 1886 un tiers de cette dépense, soit 114,017 francs.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II ,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est fixé, pour l'exercice 1886, à la somme de quatre-vingt-six millions neuf cent soixante-dix mille deux cent soixante-neuf francs (86,970,269 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1885.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

J. VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES
POUR L'EXERCICE 1886.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	552,250 .
2	— des fonctionnaires et employés	187,850 .	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Adminis- tration centrale	6,500 .	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	41,900 .	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauf- fage, éclairage, menues dépenses	65,000 .	
6	Honoraires des avocats du Département	50,000 .	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1 ^{re} . — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	458,515 .	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	123,900 .	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	845,000 .	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	40,090 .	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt	40,000 .	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	11,000 .	
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,460,540 .	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	9,624,020 .	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	2,644,000 .	
16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux	2,620,000 .	
A REPORTER. fr.		.	552,250 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	"	332,250 "
	SECTION 3. — Traction et matériel.		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,610,870 "	
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	10,883,700 "	
19	Primes d'économie et de régularité.	547,800 "	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	4,209,400 "	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	12,408,000 "	69,493,995 "
	SECTION 4. — Transports.		
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	9,035,820 "	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux	6,057,540 "	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	390,000 "	
25	Frais d'exploitation	2,111,000 "	
26	Camionnage	1,800,000 "	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	650,000 "	
28	Redevances aux compagnies	25,000 "	
	SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.		
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,706,370 "	
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	84,520 "	
	CHAPITRE III.		
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
	SECTION 1^{re}. — Services communs.		
31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	93,880 "	
32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	102,150 "	
33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	171,422 "	
	A REPORTER. fr.	"	69,826,245 "

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . . fr.	"	69,826,245 "
	SECTION 2. — Postes.		
34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,411,613 "	13,240,024 "
35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	3,894,339 "	
36	Transport des dépêches	526,340 "	
37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employées, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>)	643,000 "	
38	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>)	10,000 "	
39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	734,820 "	
40	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne.	3,250 "	
	SECTION 3. — Télégraphes.		
41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,280,621 "	2,000 "
42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,068,180 "	
43	Entretien	200,000 "	
44	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne. (Les crédits portés aux articles 31, 34 et 41 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	2,000 "	
	CHAPITRE IV.		
	MARINE.		
45	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	903,119 "	3,764,125 "
46	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	185,180 "	
47	Remises. (<i>Crédit non limitatif</i>).	1,400,000 "	
48	Subsides.	193,155 "	
49	Traction et matériel	1,080,671 "	
	CHAPITRE V.		
	COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
50	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 "	5,000 "
	A REPORTER. fr.	"	86,835,994 "

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (*Suite*).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
	Report. . . . fr.	"	80,835,994 "
	CHAPITRE VI.		
51	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (<i>Charge extraordinaire et temporaire</i>)	67,000 "	67,000 "
	CHAPITRE VII.		
52	Pensions : premier terme	22,200 "	22,200 "
	CHAPITRE VIII.		
53	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	20,525 "	20,525 "
	CHAPITRE IX.		
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,750 "	15,750 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. . . . fr.	"	86,970,269 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1883.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

JULES VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

TABLEAU

de développement des articles révisés du projet de Budget du Ministère des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes.

Articles du Budget.	Lett. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCE.	
			demandés au projet de Budget primitif.	demandés au projet de Budget révisé.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE I ^{er} .						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
5	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc.				
	b.	— Chauffage, éclairage et distribution d'eau. . .				
	c.	— Entretien des locaux, achat et entretien des meubles	70,000	65,000	"	5,000
CHAPITRE II.						
CHEMINS DE FER.						
PREMIÈRE SECTION.						
SERVICES COMMUNS.						
Matériel et fournitures de bureau pour tous les services :						
9	a.	Imprimés et autographies				
	b.	Fournitures de bureau, ficelles, enveloppes, papier, encre, etc.				
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, compte-rendus, cahiers de charges, etc.)	925,000	845,000	"	80,000
	d.	Objets de gravure, abonnements, mobilier, frais de publicité, etc.				
11	"	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.	52,000	40,000	8,000	"
12	"	Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales.	6,000	11,000	5,000	"
DEUXIÈME SECTION.						
VOIES ET TRAVAUX.						
Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.						
14	a.	Surveillance et police de la route. (Surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) fr. 5,958,142				
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc., (chefs poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)	9,655,600	9,624,020	"	20,580
A REPORTER . . . fr.						

Articles du Budget.	List. des développemts.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCE.	
			demandés au projet de Budget primitif.	demandés au projet de Budget révisé.	Augmentation.	Diminution.
		REPORT. . . . fr.				20,580
		<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>				
15	a.	Fourniture de billes et bois spéciaux fr. 1,460,000				
	b.	— de rails et accessoires 735,000	5,000,000	2,644,000	•	538,000
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule 440,000				
		<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>				
16	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances . . . 2,182,155				
	b.	Travaux d'amélioration et d'entretien extraordinaire 54,525				
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et d'objets divers 167,320	2,972,705	2,620,000	•	552,705
	d.	Loyers de locaux pour bureaux et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État 216,000				
					•	738,375
			DIMINUTION . . . fr.			738,375
		TROISIÈME SECTION.				
		TRACTION ET MATÉRIEL.				
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.</i>				
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 5,844,700				
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport, dans les stations 2,640,100				
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel 108,000	11,185,800	10,883,700	•	302,100
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) 2,400,900				
		<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.</i>				
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. . . 3,300,000	4,935,000	4,209,400	•	655,600
	d.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 999,400				
		A REPORTER. . . fr.			•	957,700

Articles du Budget.	Litt. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCE.	
			demandés au projet de Budget primitif.	demandés au projet de Budget révisé.	Augmentation.	Diminution.
		REPORT. fr.				957,700
		<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel</i> (matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)				
	a.	Matériaux pour entretien et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc.				5,469,100
21	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc.				4,510,000
	c.	Agents en service général (agréés, contre-maitres, veilleurs, pompes, brigadiers, magasiniers, manœuvres, etc.				718,900
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel.				1,710,000
			13,006,200	12,408,000	"	598,200
					"	1,555,000
		QUATRIÈME SECTION.				
		TRANSPORTS.				
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>				
	a.	Direction centrale du service				757,100
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises. . .				5,104,915
22	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc.	9,147,510	9,033,820	"	113,690
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc.				276,900
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux.</i>				
	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. fr.				3,765,600
23	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc.	5,947,000	6,057,540	110,540	"
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords . .				451,000
		<i>Frais d'exploitation.</i>				
	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. . .				1,421,000
25	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc.	2,121,000	2,111,000	"	10,000
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies				20,000
28	"	Redevances aux compagnies	30,000	35,000	5,000	"
					115,540	125,690
						8,150

Articles du Budget.	Litt. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES.	
			demandés au projet de Budget primitif	demandés au projet de Budget révisé.	Augmentation.	Diminution.
		CINQUIÈME SECTION.				
		PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.				
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.				
		a. Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 690,100				
29		b. Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Récolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts 949,600	1,708,770	1,706,370	"	2,400
		c. Dépôt du timbre 20,400				
		d. Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 46,270				
		Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.				
30		a. Agréés, huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 68,120				
		b. Délivrance aux stations des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre 16,400	82,120	84,520	2,400	"
		(Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			2,400	2,400
						"
		RÉCAPITULATION DU CHAPITRE II.				
		1 ^{re} SECTION. — Services communs	1,585,415	1,518,415	"	67,000
		2 ^e » — Voies et travaux	17,086,935	16,348,560	"	738,375
		3 ^e » — Traction et matériel.	51,314,670	29,758,770	"	1,555,900
		4 ^e » — Transports	20,085,510	20,077,360	"	8,150
		5 ^e » — Perception des recettes et contrôles	1,790,890	1,790,890	"	"
			71,863,420	69,493,095	"	2,369,425
			DIMINUTION . . fr.		2,369,425	

Articles du Budget.	Lett. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCE.		
			demandés au projet de Budget primitif.	demandés au projet de Budget révisé	Augmentation	Diminution.	
CHAPITRE III.							
POSTES ET TÉLÉGRAPHES.							
PREMIÈRE SECTION.							
SERVICES COMMUNS.							
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.							
31	a.	Direction générale de l'administration; inspection générale des services; service central.	43,800				
	b.	Dépôts, ateliers de fabrication des timbres, commission de réception; service des bâtiments	50,080	93,104	93,889	785	"
32	"	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois		98,650	102,150	3,500	"
						4,285	"
			AUGMENTATION. .fr.			4,285	
DEUXIÈME SECTION.							
POSTES.							
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.							
34	a.	Direction centrale et services provinciauxfr.	614,500				
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants	2,707,313	3,364,743	3,411,013	46,870	"
Traitements et indemnités des facteurs.							
55	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs, facteurs-frieurs, etc.)	127,270				
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception)	1,557,522				
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux)	1,620,000	3,867,204	3,894,330	27,135	"
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.	580,747				
Transport des dépêches :							
57	"	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique employées, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, — à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif) . .		715,000	643,000	"	72,000
A REPORTER.fr.						74,005	72,000

Articles du Budget. Litt. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCE.	
		demandés au projet de Budget primitif.	demandés au projet de Budget révisé.	Augmentation.	Diminution.
	Report . . . fr.			35,485	.
46	Traitements, salaires, indemnité et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, et indemnités à des agents non salariés				
	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services	180,540	185,180	.	1,560
48	a. Subside aux caisses de pêcheurs; surveillance de la grande pêche et participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord, encouragement à l'éducation pratique des marins . fr. 191,155	192,155	195,155	1,000	.
	b. Subside pour l'école des enfants de pilotes belges à Flessingue. 2,000				
	Traction et matériel.				
	a. Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. . . 800,142				
	b. Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 200,829				
49	c. Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel 1,500	907,901	1,080,671	112,767	.
	d. Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigations, etc. 9,200				
				149,250	1,560
		Augmentation. . fr.		147,890	
RÉCAPITULATION.					
Chap.					
I	Administration centrale.	577,250	572,250	.	5,000
II	Chemins de fer	71,865,420	69,495,925	.	2,369,425
III	Postes et Télégraphes	15,220,654	15,240,624	19,990	.
IV	Marine	5,616,255	5,764,125	147,890	.
V	Commissions	5,000	5,000	.	.
VI	Traitements de disponibilité.	67,000	67,000	.	.
VII	Pensions	22,200	22,200	.	.
VIII	Secours	20,325	20,325	.	.
X	Dépenses imprévues	15,750	15,750	.	.
	TOTAL DU BUDGET.	89,176,814	86,070,269	167,880	2,374,425
		Diminution . . . fr.		2,200,545	

(164)